

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE
CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC
COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC
POLE VOIRIE/AF

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : Fermeture sentier

**FERMETURE DU SENTIER DIT DU KM VERTICAL
SECTEUR TELECABINE DE PLANPRAZ
DU 15.05.2025 A 08H00 AU 23.05.2025 A 18H00**

Le Maire de la Commune de CHAMONIX-MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,
Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant les travaux liés à la grande inspection de la télécabine de Planpraz,
Considérant le danger que représente pour les piétons la réalisation de ces travaux,
Considérant la nécessité de réglementer l'usage et l'accès du secteur en amont du petit Balcon Sud, afin de prévenir des risques,

A R R E T E

**FERMETURE DU SENTIER DIT DU KM VERTICAL
SECTEUR TELECABINE DE PLANPRAZ
DU 15.05.2025 A 08H00 AU 23.05.2025 A 18H00**

Article 1 - La circulation des personnes extérieures au chantier est interdite sur le sentier dit du kilomètre vertical, pour la section située en amont du Petit Balcon Sud. (Voir plan en annexe).

Article 2 - La mise en place de la signalisation de la fermeture sera assurée par l'entreprise qui réalise les travaux,

Article 3 - M. le Maire de Chamonix Mont-Blanc, M. le Directeur Général des Services, Madame la Cheffe de Poste de Police Municipale, M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Chamonix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est adressée à M. le Sous-Préfet de Bonneville.

Fait à CHAMONIX, le 14.05.2025

**Pour le Maire
Adjoint au Maire délégué à la
sécurité,**

Claude JACOT



